

Adresse de l'employeur
(papier à l'en-tête de l'entreprise)

RECOMMANDÉ
Nom et adresse du travailleur

Montreux, le 20 juin 2012

Résiliation de votre contrat de travail

Monsieur,

Veillez prendre acte que nous résilions votre contrat de travail pour les motifs qui vous ont déjà été donnés oralement. Le délai de congé est de trois mois pour la fin d'un mois; ainsi votre contrat prendra fin le 30 septembre 2012.

Remarque: une résiliation sans indication des motifs est valable; néanmoins, l'employeur doit motiver **par écrit** sa décision, en vertu de CO 335/2, si le travailleur en fait la demande (voir fiches VI-B6).

La question du solde des vacances et celle des heures supplémentaires seront réglées ultérieurement d'entente avec vous. Nous vous renseignerons sur la marche à suivre en matière d'assurances. Nous vous remettons un certificat de travail ces prochains jours et un décompte final à la fin des rapports de service.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef du personnel